

Le pluriel des noms composés

Copyright

- ▶ □ Le présent document vous a été envoyé à titre personnel.
- ▶ □ Il est protégé par les lois sur les droits d'auteur.
- ▶ □ Aucune rediffusion ou copie n'est autorisée sans accord préalable.
- ▶ □ Toute copie illégale donnera lieu à poursuites.

Le pluriel des noms composés

- ▶ Les noms composés peuvent s'écrire :
 - en un seul mot : *portemanteau, pourboire, gendarme, vinaigre, portefeuille* ;
 - liés par un trait d'union : *coffre-fort, savoir-faire, aller-retour* ;
 - en plusieurs mots : *boîte aux lettres, arc-en-ciel*.
- ▶ Les noms composés écrits en un seul mot s'accordent de la même façon que les noms communs simples (on ajoute un -s ou un -x)
- ▶ **Exceptions** : *bonhomme > bonshommes ; gentilhomme > gentilshommes ; madame > mesdames ; mademoiselle > mesdemoiselles ; monsieur > messieurs ; monseigneur > messeigneurs*.
- ▶ Pour les noms écrits en plusieurs mots (liés par un trait d'union ou non), des règles sont à respecter.

- ▶ **NOM + NOM** : En général, les deux noms prennent la marque du pluriel :

Ex. : *des choux-fleurs, des chiens-loups, des balais-brosses, des oiseaux-mouches.*

Des timbres-poste (= de LA poste), des stations-service (= pour LE service), des années-lumière.

- ▶ **NOM + ADJECTIF ou ADJECTIF + NOM** : D'une manière générale, les deux éléments prennent la marque du pluriel :

Ex. : *des coffres-forts, des plates-bandes, des beaux-frères.*

- ▶ Quand le premier élément se termine par -o, il est **invariable**.

Ex. : *des Anglo-Saxons, des micro-ondes.*

- ▶ **VERBE + NOM** : Le verbe reste invariable. Le nom prend la marque du pluriel selon le sens. **La règle d'accord n'est pas réellement fixée.**

Ex. : *des tire-bouchons, des sèche-cheveux, des porte-serviettes, mais : des chasse-neige (qui chassent LA neige), des porte-monnaie (qui portent LA monnaie), des porte-bonheur, des faire-part...*

- ▶ **MOT INVARIABLE + NOM** : Seul le nom se met au pluriel.

Ex. : *des en-têtes, des arrière-boutiques.*

Exception : *des après-midi (après-midis est accepté depuis la réforme de 1990)*

- ▶ **VERBE + VERBE** : Noms invariables.

Ex. : *des savoir-vivre, des va-et-vient, des faire-valoir et des laissez-passer.*

- ▶ **NOM + préposition + NOM** : Seul le premier nom prend la marque du pluriel.

Ex. : *des arcs-en-ciel, des nids-de-poule, des chefs-d'œuvre.*

Exceptions : *des pied-à-terre, des pot-au-feu, des tête-à-tête...*

- ▶ Pour les noms composés de plusieurs éléments, il peut y avoir accord ou non, suivant les cas.
- ▶ À NOTER : Les noms **compléments du nom** forment avec celui-ci une sorte de nom composé, ils se mettent ou non au pluriel selon le sens.
- ▶ Il en va de même des noms composés d'une préposition et d'un nom.

À vous de jouer...

Document réalisé par Anne-Laure Gruet,
Formatrice en orthographe grammaire,
recommandée par le Projet Voltaire.

Sans-faute : <https://cours-corrections-sans-faute.fr>

